

Quand des non-membres de la Fédération critiquent nos statuts qui ne sont pas les leurs

Une très petite minorité d'individus, ex- membres de notre Fédération, amers de ne pas avoir pu imposer leur mainmise sur notre organisation, diffuse par e-mails aux DDEN, de façon très aléatoire, sans souci du respect de l'utilisation de fichiers, des allégations et critiques mensongères sur notre projet de révision de statuts qui ne les concernent plus. Leurs critiques infondées ont été diffusées dans une note auprès d'Unions et à certains des membres adhérents à la Fédération. Cette note figure, pour partie, dans une revue polémique le Délégué Laïque dont des numéros font l'objet d'une plainte avec constitution de partie civile compte tenu de son caractère diffamatoire. Le processus de révision des statuts répond à l'exigence de mise en conformité avec les dispositions impératives prévues pour des associations d'utilité publique ce que les auteurs de cette note semblent ignorer.

Cette note transmise par Mrs Manceau et Landron prétend aujourd'hui que "***l'Union du Maine-et-Loire, est suspendue mais non radiée de la Fédération***". Leur association indépendante du Maine-et-Loire a quitté volontairement notre Fédération en supprimant dans leurs propres statuts courant mai 2022, lors de leur Assemblée générale extraordinaire, leur appartenance et leur cotisation à notre Fédération. **De fait, cette association indépendante est elle-même sortie de la Fédération en modifiant ses statuts à cet effet.** Mais aussi, pouvait-elle seulement prétendre appartenir à notre Fédération puisqu'elle est administrée par des personnes, Michel et Denise Landron (vice-président et secrétaire), exclues, d'abord de l'Union de Seine Saint Denis et de la Fédération le 25 mai 2021 par décision du Conseil fédéral ?

De plus, sans respecter le Règlement Général de la Protection des Données, ces personnes non-membres de notre Fédération adressent un e-mail à des DDEN adhérents, qui contestent cette intrusion illégale. E-mails aussi adressés à nos Unions départementales fédérées pour critiquer notre projet de statut qui ne leur est pas destiné et à l'élaboration duquel ils n'ont aucun droit à y participer.

Parmi ses responsables de cette association départementale du Maine-et-Loire on trouve des personnes radiées de la Fédération. Ces personnes ne peuvent prétendre faire partie d'une Fédération dont elles ne se sont pas acquittées de l'adhésion. Ces ingérences répétées visent à discréditer notre organisation avec des critiques et allégations mensongères.

Constatant la désaffiliation de l'ex-Union du Maine-et-Loire, le **Conseil fédéral du 15 septembre a acté cette décision** extraite de notre délibération :

"Maine -et-Loire : il n'y a pas eu de versement de la cotisation fédérale. L'ex-Union ne souhaite plus de contact avec la Fédération et a modifié ses statuts pour créer une nouvelle association indépendante. 20 DDEN de l'ancienne Union souhaitent recréer une association adhérente à la Fédération. Ils sont reconnus par le DASEN. Les statuts étant déposés, il n'existe plus d'autre Union, nous pouvons les accueillir en tant que nouvelle UD du Maine-et-Loire. Pour l'adhésion de la nouvelle Union du Maine-et-Loire à la Fédération : Vote favorable à l'unanimité Pour leur invitation au Congrès, vote favorable à l'unanimité."

Alors restons sereins ! La Fédération a bien plus de temps à consacrer aux actions en faveur de l'École publique qu'à s'occuper des problèmes d'ego de certaines personnes en mal de reconnaissance, qui ont eux-mêmes utilisé la porte pour nous quitter, mais qui veulent maintenant revenir par la fenêtre.

La Fédération a toujours défendu et défendra des valeurs que certains semblent ignorer tant la démarche dans laquelle ils s'inscrivent, tient plus du combat politique que de l'action bénévole dont nous nous réclamons tous. Comme d'autres qui ont perdu leur combat, soit en justice, soit avec leurs propres adhérents, nous n'avons aucun doute sur le dénouement de tels agissements séditieux.

Seules nos structures et nos instances légitimes ont une activité civique, démocratique et permanente en participant aux échanges et décisions organisés par notre Fédération, et là seulement. Notre processus démocratique, statutaire admis par tous, ne fait pas l'affaire de ces quelques individualisés narcissiques et agités qui agissent de façon sournoise et souterraine.

Néanmoins face à ces actes inadmissibles d'ingérence et d'entrave à notre liberté d'association, notre Fédération étudie, avec notre avocat, toutes les voies de recours légales, y compris juridiques, pour faire cesser ceux qui œuvrent, dans l'ombre, à notre division en ne respectant ni la protection des données, ni la Démocratie, ni la Laïcité, fondatrice de notre organisation.

**Le Bureau fédéral
2 novembre 2022**